

CL.

L'accueil favorable que vous avez bien voulu faire l'an dernier à la réunion consacrée aux affaires administratives nous a encouragés à récidiver. De notre côté, nous sommes convaincus de l'utilité de ces rencontres. Elles répondent même pour nous à une véritable nécessité.

Nous éprouvons le besoin de vous faire part de nos problèmes et de nos difficultés. En partie pour vous expliquer les causes générales de mesures qui ont pu vous déplaire! Mais aussi et surtout pour vous permettre, à vos postes respectifs, de vous mettre parfois en pensée à notre place avant de formuler une demande ou un grief. Responsables que vous êtes de représenter la Suisse et de défendre ses intérêts dans les pays où vous êtes accrédités, il est normal que vous luttiez pour obtenir les moyens personnels et financiers que vous jugez néces-

6 SEP. 1956

Dodis



2.

saires à l'accomplissement de votre mission dans les meilleures conditions. Nous le comprenons et ne demanderions pas mieux que de pouvoir par retour du courrier vous donner satisfaction en tous points. Refuser n'est pas pour nous un plaisir sadique, comme on paraît le soupçonner encore parfois. Les obstacles auxquels nous nous heurtons sont réels. Aussi l'objet principal de cette rencontre demeure-t-il de vous exposer l'état de la situation à Berne, afin de permettre à chacun d'envisager ses problèmes particuliers dans le cadre de nos possibilités et de l'intérêt général.

Reprenons donc, si vous le voulez bien, les principaux problèmes que nous avons examinés ensemble l'année dernière et faisons à nouveau le point.

1. Effectif du personnel. La situation n'a pas substantiellement changé et ne le pouvait pas en l'espace d'un an. Les remarques que je formulais

à ce sujet l'année dernière ont conservé leur actualité.

Nous savons que dans bien des postes, l'effectif est devenu nettement insuffisant. Il en résulte un surcroît de travail pour chacun qui peut aller jusqu'au surmenage et qui ne saurait durer indéfiniment sans conséquences pour la santé de nos agents et pour la bonne marche du service. L'engagement temporaire d'auxiliaires locaux est parfois un palliatif. Dans d'autres cas, plus rares encore, des postes suffisamment rapprochés peuvent s'entr'aider en se prêtant momentanément un agent. Nous sommes très reconnaissants aux chefs qui nous suggèrent de telles solutions auxquelles nous consentons volontiers. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants à ceux qui, conscients d'être relativement favorisés, acceptent de céder un collaborateur sans remplacement. Nous les souhaiterions plus nombreux, car il reste sans doute quelques postes diplomatiques ou consulaires où un effort supplémentaire pourrait être fait sans tomber dans l'exagération. Il y a là une question d'entr'aide.

S'il nous faut tenir le coup à tout prix pendant quelque temps encore, nous voyons pourtant approcher le début d'une détente progressive. Nous avons maintenant au Département 9 stagiaires destinés à la carrière diplomatique.

Les premiers examens d'entrée à la suite desquels ils ont été engagés ont eu lieu, vous vous le rappelez, peu après la dernière journée des Ministres . Je vous avais annoncé que 45 candidats étaient admis à se présenter aux examens. De ceux-ci, 11 ont été éliminés après les écrits, 13 après les oreux, 2 pour raison médicale et 10 se sont retirés spontanément à un stade ou à un autre pour des raisons diverses. C'est dire que le tri a été sévère. Partageant une des préoccupations exprimées par plusieurs d'entre vous l'année dernière, le jury a accordé une valeur particulière à l'examen de culture générale et de connaissances politiques qui avait été préparé avec un très grand soin.

Faut-il, de la très forte proportion d'éliminations, tirer des conclusions pessimistes ?

5.

Je suis pour ma part persuadé du contraire. Ces premiers examens ne se présentaient pas sous les auspices les plus favorables. Les règlements fixant les conditions d'admission n'avaient été publiés que peu de mois auparavant. La limite d'âge de 30 ans et la condition de deux ans d'activité pratique excluaient ou ajournaient nombre d'intéressés. Le temps laissé aux autres pour se préparer dans les matières d'examens non comprises dans leurs études universitaires était limité à l'extrême. Le fait que les examens, annoncés dans la presse, avaient lieu pour la première fois et que nul ne savait par conséquent quelle ^{niveau} ~~difficulté~~ serait leur ~~difficulté~~ a amené pas mal de jeunes gens qui n'avaient pas encore définitivement choisi leur voie à tenter leur chance de façon parfois assez téméraire. Ces facteurs, propres à un début, expliquent à mon avis suffisamment le fort déchet qui s'est produit. Au surplus, n'oublions pas que le nombre des engagements possibles était de toute façon limité à 10 ou 12 au maximum.

Ce qui importe d'ailleurs avant tout, c'est la valeur des candidats choisis. Or à cet égard les

6.

premières impressions sont nettement favorables, compte tenu de telles ou telles faiblesses individuelles relatives, sur lesquelles l'attention des intéressés a été attirée pour qu'il puissent y remédier avant l'examen de fin de stage. Les stagiaires sont à l'oeuvre au Département depuis plus de six mois et ont passé déjà par plusieurs sections. Certains ont même été sur la brèche, comme secrétaires de commissions par exemple, ou ont assisté à des négociations pendant leur passage à la Division du commerce. Leurs chefs jusqu'ici se sont déclarés satisfaits de leur collaboration. Dès le printemps prochain, ils seront attribués pour quelques mois à certaines légations. Leur engagement définitif dépendra dans une large mesure de la formation pratique et des qualifications qui leur seront données par vous.

Pour le moment en tout cas, nous avons tout lieu d'être optimistes quant à la valeur de nos recrues. Pourquoi donc l'opinion s'est-elle répandue dans certains postes que la qualité des stagiaires était médiocre ? Partant d'un fait exact: le petit

nombre des élus, d'aucuns semblent avoir conclu que les examens avaient été un fiasco et que la qualité des stagiaires ne pouvait être bonne.

Il y a là un exemple typique de la façon dont, en passant de bouche en bouche et de plume en plume, les faits peuvent être déformés. Je voudrais ouvrir à ce propos une parenthèse. Dans la correspondance personnelle qu'ils échangent - et qu'ils ont bien entendu le droit d'échanger - nombre d'agents de tous grades, de la Centrale et de l'étranger, se communiquent et commentent tous les "on-dit" qui leur viennent aux oreilles. Menus incidents de service, projets de transferts, promotions, mutations ou nominations de ministres, vie privée des uns et des autres, pour ne pas sortir du cadre des affaires administratives, font l'objet de ces commérages. La fantaisie se mêle au réel qui lui-même est rapidement déformé, comme le montre l'exemple dont je suis parti. Les critiques, car c'est le plus souvent de critiques qu'il s'agit, portent alors à faux. Les réactions en chaîne ainsi provoquées n'en contribuent pas moins à troubler la confiance entre

8.

les postes et la Centrale, quand ce n'est pas entre les postes eux-mêmes ou entre les agents. Il n'est pas rare enfin qu'elles aboutissent dans la presse ou dans les commissions parlementaires et contribuent ainsi à entretenir le climat défavorable aux diplomates que nous nous efforçons par ailleurs d'améliorer. Sans vouloir ni trop généraliser ni dramatiser, je ne vous cacherais pas, Messieurs, que cet état de choses, - dont les effets me sont apparus peu à peu au cours des deux dernières années, - me cause du souci et qu'il complique, aussi sérieusement qu'inutilement, la tâche des affaires administratives.

Vous me direz peut-être que le meilleur moyen de couper court à cette propagation de fausses nouvelles ou de critiques plus ou moins fondées serait de mieux informer les postes officiellement. S'il est vrai qu'il y a un problème de l'information que nous espérons bien résoudre un jour, par exemple en ressuscitant l'ancien bulletin consulaire, il n'est pourtant pas en cause ici. Ce sont les projets en discussion, les opinions des uns et des autres,

les incidents de la vie de service ou privée qui suscitent la curiosité et les commentaires. Or aucun bulletin d'information n'en traitera jamais. Je ne vois pour ma part qu'un seul remède: Que tous les chefs, à l'étranger comme à Berne, se fassent une règle absolue de ne pas prêter l'oreille aux "on-dit" et de décourager systématiquement ceux qui les colportent en les rappelant à leur devoir de discrétion. Je serais heureux d'entendre vos avis sur ce sujet qui me tient très à coeur.

En m'excusant de cette digression, j'en reviens au recrutement. Une seconde session d'examens pour agents de formation universitaire aura lieu ces prochaines semaines. 31 candidats sont admis aux examens écrits. Si les résultats le permettent, nous pourrons avoir, au début de 1957, 10 à 12 nouveaux stagiaires qui succéderont dans les services du Département à ceux d'aujourd'hui au moment de leur départ en poste. Une troisième session d'examens aura vraisemblablement lieu dans le courant de l'année prochaine. Les dossiers des candidats actuels donnent l'impression que la proportion

de ceux qui se sont réellement préparés à la carrière diplomatique est plus forte que l'année dernière.

Il vous intéressera aussi de savoir que nous recevons de plus en plus fréquemment des visites ou demandes de renseignements de jeunes gens qui avant même d'entrer à l'université sollicitent des conseils sur les études qu'il convient de faire pour se préparer de la meilleure façon aux examens d'entrée.

Quant au personnel de chancellerie, des examens d'entrée viennent de prendre fin. Il y avait 95 inscriptions. 44 candidats ont été admis aux examens écrits, 34 aux oraux. Selon les résultats connus et sous réserve de l'examen médical, nous aurons à peu près 20 stagiaires au début de l'année prochaine qui, après un stage de 4 à 6 mois à la Centrale, termineront leur formation professionnelle pendant 18 à 20 mois dans la chancellerie d'une légation ou dans un consulat avant de passer l'examen de fin de stage.

Pour clore ce chapitre, j'ajouterai que nous avons trouvé aux Chambres fédérales une pleine

11.

compréhension pour la nécessité de rajeunir nos cadres, ainsi que pour celle de recruter désormais régulièrement les agents nécessaires pour compenser les départs et pour pourvoir numériquement les postes nouveaux.

2. Transferts. Tout ce que je vous ai dit l'année dernière au sujet des transferts est resté malheureusement d'actualité. L'espoir que j'exprimais d'en voir le nombre réduit cette année ne s'est pas réalisé. Sous l'influence de facteurs contre lesquels nous sommes aujourd'hui impuissants, le rythme est resté sensiblement le même. En moyenne, c'est un tiers de notre personnel qui change de poste chaque année. Or un séjour de 3 ans à un poste est dans bien des cas insuffisant pour que l'agent puisse donner son plein rendement. Ceci est particulièrement vrai pour les agents chargés des affaires économiques pour lesquelles la Division du commerce et les milieux intéressés souhaitent un séjour d'au moins 4 ans.

Ce rythme accéléré nous est imposé avant tout par la durée limitée du séjour dans les postes considérés comme difficiles au point de vue physique ou moral et dont le nombre va croissant. Mais en même temps que le nombre de ces postes augmente, celui des agents qui peuvent y être affectés diminue. Des raisons de santé ou de famille sont invoquées de plus en plus fréquemment, ce qui correspond au vieillissement des cadres. Le Département se montre, je crois, très large dans l'appréciation de ces motifs. Si large même que, lorsqu'il s'agit de pourvoir un poste difficile - même un poste dirigeant - nous donnons un poids prépondérant à la santé et à la situation de famille de l'agent. D'où, pour nous, grande difficulté à trouver l'homme idoine et des choix qui peuvent parfois surprendre ceux qui n'en connaissent pas les raisons profondes.

Cette situation très préoccupante aujourd'hui s'améliorera peu à peu, au fur et à mesure que les stagiaires entreront dans le circuit comme secrétaires de légation ou employés de chancellerie. Mais il nous faut dans ces postes plus ou moins dif-

ficiles ou éloignés aussi des consuls, des conseillers et ... des ministres. De notre côté, nous nous efforçons - vous entendrez parler de nos projets tout à l'heure - d'améliorer sensiblement les conditions d'existence dans ces postes: meilleure situation financière, vacances au pays à intervalles plus courts, frais de voyage payés, indemnité spéciale pour les études des enfants en Suisse, prestation de la Confédération en cas de maladie due au climat, etc. Si nous obtenons ces améliorations très substantielles que les services diplomatiques et consulaires d'autres pays connaissent déjà, les difficultés que nous rencontrons à présent seront sans doute en partie écartées. Il devra même devenir possible qu'un agent fasse non seulement un mais deux ou plusieurs séjours, consécutifs ou non, dans les pays en question. Un raccourcissement de la durée de la période de séjour à deux ans, par exemple, ne se justifie en effet pour le service que s'il est possible de mettre encore à profit par la suite l'expérience acquise pendant ce temps d'initiation.

Parallèlement à ces réformes, nous devons toutefois les uns et les autres stimuler et cultiver la curiosité pour ces pays dont l'intérêt tant au point de vue politique qu'économique ira en grandissant. Enfin il nous faut constamment ranimer et entretenir l'esprit de service - expression que je préfère à celle de discipline - ou mieux encore le "feu sacré" dont a parlé M. le Ministre Stucki dans une récente conférence sur la diplomatie suisse d'hier et de demain. Après tout, la Suisse doit être représentée dans tous les pays avec lesquels elle entretient des relations, et ceux qui embrassent la carrière diplomatique acceptent de la servir là où elle a besoin d'eux.

3. Traitements. Je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur ce sujet. Nous nous efforçons quotidiennement d'obtenir des ajustements à la hausse du coût de la vie ou des améliorations réelles. C'est ainsi que depuis le 1er janvier 1956, le niveau des traite-

ments de notre personnel dans 32 pays a fait l'objet d'une étude de fond. Dans 21 de ces cas, les traitements ont été relevés. Des études sont encore en cours pour 9 autres pays. C'est dire qu'en une année, nous couvrons presque tout le globe. Les appointements de 17 ministres ont été augmentés par des allocations supplémentaires accordées par le Conseil fédéral. Comme vous en avez été informés par circulaire, nous avons obtenu une élévation des traitements de base de 147 agents diplomatiques et consulaires (65%) et de 114 agents de chancellerie (25%), ces traitements s'étant révélés inférieurs à la moyenne de l'ensemble de l'administration fédérale, compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des intéressés. Enfin chacun a bénéficié de la hausse de 5 % votée par les Chambres fédérales au début de l'année, sans réduction des allocations de résidence.

Bien que nous soyons encore loin de compte et que nous n'ayons pas eu gain de cause dans tous les cas, nous avons quand même obtenu cette année quelques résultats.

Puis-je relever à cette occasion que certains de nos agents compliquent parfois sérieusement notre tâche en présentant des demandes inconsidérées qui font tort non seulement à eux-mêmes mais à la collectivité. L'exemple suivant, tout récent, est typique à cet égard. Au moment d'un transfert, un agent de rang supérieur nous a demandé et nous avons obtenu pour lui une prestation sortant de l'ordinaire en relation avec ses frais de déménagement. L'agent ayant modifié ses plans, cette décision était devenue caduque. Sur quoi, il se rendit à l'Office du personnel et demanda candidement à rester au bénéfice de cette décision puisqu'elle avait été prise, mais en invoquant cette fois un tout autre motif qui n'avait plus rien à faire avec le service. Inutile de vous dire que les esprits peu bienveillants à l'égard du Département et enclins à généraliser conservent de tels exemples en mémoire et ne manquent pas de nous les rappeler pour justifier leur méfiance envers les demandes que nous leur présentons. Ils se sentent renforcés dans leur conviction que les diplomates cherchent en toute occasion - passez-moi l'expression -

à tirer des carottes. Nous pouvons nous estimer heureux si de tels incidents - que nous savons, nous, exceptionnels - ne parviennent pas aux oreilles d'un journaliste ou d'un parlementaire.

Rien ne serait plus fâcheux que de compromettre par des faits de ce genre, même petits, l'évolution qui semble se dessiner dans certains milieux parlementaires en faveur d'une amélioration de la situation financière de nos agents à l'étranger. Je suis loin de considérer la cause comme gagnée. Mais des phrases comme les suivantes qui ont été prononcées par le rapporteur de la commission de gestion du Conseil national à la session de mai dernier donnent quand même une lueur d'espoir: Il semble que pour le moment nos représentants à l'étranger sont insuffisamment rétribués; nous devons faire à notre personnel du service extérieur une situation sûre et digne; on doit éviter de déclasser nos agents vis-à-vis des fonctionnaires d'autres légations.

Je puis ajouter que dans les diverses commissions (finances, gestion, affaires étrangères) devant lesquelles j'ai eu l'occasion de comparaître

ces derniers temps, j'ai trouvé en général un esprit bienveillant et compréhensif pour nos problèmes.

C'est donc avec courage que nous allons reprendre nos négociations pour l'élaboration du futur statut du personnel du Département politique. Ces négociations n'ont pas progressé depuis notre dernière réunion. Ainsi que je vous le disais alors, nous étions arrêtés par les dispositions relatives à la rémunération et les autres clauses comportant une incidence financière. Celles-ci ont fait dans l'intervalle l'objet d'une étude très approfondie. L'auteur de cette étude, notre collègue M. Pascal Frochaux, vous exposera tout à l'heure les conclusions auxquelles il est arrivé. Nous en sommes encore au stade des discussions sur le plan interne. Vos avis nous seront précieux pour arrêter les propositions que nous soumettrons au Chef du Département puis, s'il les accepte, aux autorités dont l'accord nous est nécessaire.